Compte rendu sommaire de la séance du conseil municipal du lundi 17 février 2014 à 20h00

Sont présents : M. Gérard Leguay, M. Michel Verney, Mme Annick Niporte, M. Serge Bavard, M. Daniel Vieillard, M. Christophe Leloup, Mme Rachel Simonel, M. Denis Jeunot, M. Philippe Brunot, Mme Thérèse Parisot, M. Philippe Michaud, M. Dominique Duchamp, M. Bruno Schneider, Mme Paulette Therry, M. David Brunot.
Absente excusée : Mme Michèle Barbusse
Mr Dominique Duchamp est élu secrétaire de séance.

Monsieur Dominique Duchamp est élu secrétaire de séance

Le compte rendu de séance du conseil du 13 décembre 2013 est approuvé à l'unanimité.

Le maire fait un discours-bilan de son mandat électoral avec comme principal thématique le budget de la commune. L'opposition dénonce l'augmentation des dépenses de fonctionnement notamment liée aux dépenses d'énergies, aux dépenses de personnel par l'embauche de plusieurs emplois aidés, et aux charges financières et conclu que ces dépenses sont trop importantes par rapport au service rendu.
Le maire précise que dés le début du mandat, il s'est attaché à remettre en bon état les différents équipements de la commune. Les dépenses de fonctionnement ont augmenté moins vite que les recettes, ce qui permet d'obtenir une capacité d'autofinancement satisfaisante. Après la construction du groupe scolaire et la réaffectation des anciennes écoles, suivra la destruction de certains bâtiments ce qui permettra de faire des économies de fonctionnement.

1- Affectation des résultats par anticipation 2013, commune- eau et assainissement- lotissement -centre d'hébergement

Le conseil municipal, dans l'attente des comptes administratifs 2013, décide à la majorité, (l'opposition vote contre) de reprendre les résultats 2013 des différents budgets et de les affecter comme suit :

BUDGETS / RESULTATS DE CLOTURE	Commune	Eau et Assainissement	lotissement	Centre d'hébergement
investissement de l'exercice 2013	-1 175 967.41 €	317 005.80 €	7 199.80 €	105 714.75 €
fonctionnement de l'exercice 2013	678 903.08 €	511 837.99 €	0.40 €	-14 977.87 €
total	-497 064.33 €	828 843.79 €	7 200.20 €	90 736.88 €
affectation en recettes de fonctionnement ligne 002		511 837 €		
Affectation en dépenses de fonctionnement ligne 002				14 978 €
affectation en dépenses investissement, ligne 001	1 175 968 €			
affectation en recettes investissement, au compte 1068	678 903 €			
affectation en recettes investissement, ligne 001		317 005 €	7 199 €	105 714 €

2- **Autorisations de programme et crédits de paiement**

a- Réhabilitation de la maison Réquichot – travaux

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de modifier la délibération n°3003 du 25 mars 2013 concernant cette APCP.

- Montant global de l'autorisation de programme : 835 000 € TTC
  Pour mémoire crédits de paiement 2013 reportés sur 2014 : 40 479 € TTC
- Crédits de paiement, budget primitif – commune 2014 : 200 000 € TTC+ reports 2013 soit 240 479 €
- Crédits de paiement, budget primitif – commune 2015 : 594 521 € TTC
- Les reports de crédits de paiement se feront sur les crédits de paiement de l'année N+1

b- Centre hébergement PMR-travaux

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, (l'opposition vote contre) décide de modifier la délibération n°3004 concernant cette APCP

- Montant global de l'autorisation de programme : 840 000 € HT
  Pour mémoire crédits de paiement 2013 reportés sur 2014 : 262 500 € HT
- Crédits de paiement, budget primitif – commune 2014 : 157 500 € HT + reports 2013 soit 420 000 € HT
- Crédits de paiement, budget annexe– centre d'hébergement 2015 : 420 000 € HT
- Les reports de crédits de paiement se feront sur les crédits de paiement de l'année N+1

3- **Vote des 4 taxes directes locales**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le vote des taux 2014 des quatre taxes directes locales. Les taux 2014 sont semblables à ceux de 2013 et sont les suivants : taxe d'habitation 15,48 %, taxe sur le foncier bâti : 11,29%, taxe sur le foncier non bâti : 39,69 %, taux de cotisation foncière des entreprises : 17.34 %.

4- **Budgets primitifs 2014 – commune - eau et assainissement- lotissement- centre d'hébergement**

Après une présentation des différents budgets par M. Verney :
Le conseil vote à la majorité par 5 voix contre et 10 voix pour, **le budget primitif 2014 de la commune**, en section de fonctionnement pour un montant de 2 185 700 € et en section d'investissement pour un montant de 3 391 722 €.
Le conseil vote à l'unanimité le budget **primitif 2014 de l'eau et de l'assainissement**, en section de fonctionnement pour un montant de 745 859 € et en section d'investissement pour un montant de 1027964€.

Le conseil vote à l'unanimité le budget **primitif 2014-Lotissement**, en section de fonctionnement pour un montant de 192 250 € et en section d'investissement pour un montant de 200 750 €.

Le conseil vote à la majorité, par 10 voix pour, 5 voix contre (l'opposition) le budget primitif 2014 du **centre d'hébergement,** en section de fonctionnement pour un montant de 52 787 € et en section d'investissement pour un montant de 529 239 €.
L'opposition souhaite un report de la construction du batiment PMR dans l'attente de développer l'existant, en proposant de réorienter les subventions acquises sur d'autres projets concernant le handicap.
Le maire, a contrario, estime qu'il est indispensable de mener le projet à son terme afin de créer une plus grande dynamique de développement et de bénéficier des subventions accordées sur ce projet.

5- **Lotissement rue de Grenand : fixation du prix au m²**

Le conseil municipal fixe, à l'unanimité, le prix du m² de terrain viabilisé à 60 € TTC soit 50 € HT, pour une surface totale de 3 849 m² divisée en 5 lots.

6- **Demande de subvention travaux de voirie FCDT**

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à solliciter les aides du conseil général au titre du FCDT et des amendes de police, pour le projet d'aménagement de voirie route de Foncegrive.

7- **Plan de financement – Vestiaires du complexe sportif**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de rénovation des vestiaires du complexe sportif et autorise le maire à solliciter les Co financeurs suivants : Fonds d'aide au football amateur, CNDS, conseil général, conseil régional.

8- **SICECO -travaux**

Le conseil approuve à l'unanimité, les projets suivants :

- le changement d'un mât d'éclairage public pour la somme de 1531.16 ht soit 1831.26 € TTC
- la création des réseaux rue de Grenand pour la somme de 23 000 € HT soit 27 600 € TTC

9- **Frais d'écolage 2013-2014**

Le maire rappelle que le cout réel des frais de scolarité est de 825 € pour un élève de l'école maternelle et de 463 € pour un élève de l'école élémentaire. Un rattrapage sur 5 années avait été décidé. Une pause, pour permettre aux communes concernées d'ajuster leurs budgets à ces dépenses est donc proposée pour 2014.Le conseil décide par 11 voix pour et 4 abstentions (D. Jeunot, D. Duchamp, B. Schneider, R. Simonel) de ne pas augmenter le montant des frais d'écolage soit :

- 430 € pour les élèves fréquentant l'école maternelle
- 334 € pour les élèves fréquentant l'école élémentaire.

D.Jeunot précise qu'il souhaite une augmentation de ces frais de scolarité facturés aux autres communes, car ce n'est pas aux habitants de Selongey de payer les frais de scolarité des enfants de ces communes.
L'opposition considère que la subvention accordée par le conseil général au titre du programme « ambition cote d'or » a servi à financer en partie ces frais d'écolage. Le maire informe de nouveau, que la commune de Selongey comptant plus de 2000 habitants, a été subventionnée pour la construction d'un groupe scolaire à la charge exclusive de la commune et non comme un pole scolaire accueillant des élèves d'autres communes. A savoir que le financement d'un pole scolaire est de 30% supérieur à celui d'un groupe scolaire.

La séance est levée à 22h00.

Le secrétaire de séance **Le Maire**

Dominique Duchamp **Gérard Leguay**